

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2023

---

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE  
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 91

présenté par  
Mme Descamps et M. Taché de la Pagerie  
à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 13, supprimer le mot :

« notamment ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à encadrer le dispositif afin que la qualité de non-allocataire des caisses d'allocations familiales soit la seule raison pouvant justifier le dépassement du délai de trois jours pour l'attribution de l'aide.